



## Préfet de Saint-Barthélemy et Saint-Martin

Communiq   n   2012-005 /PREF/BDC/RH du 20/10/11 autorisant au titre de l'ann  e 2012 l'ouverture d'un recrutement sans concours pour l'acc  s au grade d'adjoint technique de 2  me classe du minist  re de l'Int  rieur, de l'outre mer, des collectivit  s territoriales et de l'immigration (pr  fecture de la Guadeloupe, poste localis      Saint Martin) dans la sp  cialit   « H  bergement et restauration »

Par arr  t   de la ministre de l'int  rieur, de l'outre mer et des collectivit  s territoriales en date du 24 octobre 2011 (JORF du 29 octobre 2011), est autoris   au titre de l'ann  e 2011 l'ouverture d'un recrutement sans concours pour le recrutement d'adjoints techniques de 2  me classe    la pr  fecture de la Guadeloupe.

Le nombre total de poste offert au recrutement est 1 (un) dans la sp  cialit   « h  bergement, restauration ».

Le poste offert au concours est localis      la pr  fecture de Saint-Barth  lemy et de Saint-Martin.

Ce concours est ouvert    l'ensemble des candidats qui remplissent les conditions requises pour acc  der aux emplois publics    savoir :

-   tre de nationalit   fran  aise, sous r  serve des dispositions du d  cret n  200-20 du 6 janvier 2003 qui pr  voit l'acc  s    ce corps, sous certaines conditions aux ressortissants des Etats membres de la communaut   europ  enne ou d'un autre   tat partie    l'accord sur l'espace   conomique europ  en autres que la France ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Les mentions port  es au bulletin n   2 du casier judiciaire doivent   tre compatibles avec l'exercice des fonctions ;
- Se trouver en position r  guli  re au regard du service national ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exig  es pour l'exercice de la fonction.

La date limite de d  p  t des dossiers est fix  e au 17 f  vrier 2012 inclus (le cachet de la poste faisant foi).

Les candidats au recrutement   tablissent un dossier de candidature comportant obligatoirement une simple de lettre de candidature et curriculum vit  e d  taill   indiquant le niveau d'  tudes ainsi que, le cas   ch  ant, le contenu et la dur  e des formations suivies et des emplois occup  s.

Le dossier sera adress      La Pr  fecture de Saint-Barth  lemy et de Saint-Martin -- Bureau des Ressources Humaines - Route du Fort Louis 97150 Saint Martin en joignant une enveloppe de format A4 affranchie    1,30   et libell  e au nom et    l'adresse du candidat.

Le Calendrier de s  lection des candidats s'  tablit comme suit :

L'examen des dossiers par la commission de pr  s  lection de la pr  fecture se d  roulera le 6 mars 2012.

L'audition des candidats par la commission de s  lection est pr  vue le 20 mars 2012    la pr  fecture de Saint-Barth  lemy et de Saint-Martin Route du fort Louis 97150 Saint-Martin.

La composition de la commission de s  lection et les listes des candidats admis      tre auditionn  s feront l'objet d'arr  t  s du pr  fet d  l  gu   aupr  s du repr  sentant de l'Etat dans les collectivit  s de Saint-Barth  lemy et de Saint-Martin.

Le Pr  fet

Philippe CHOPIN